

---

Jour de séance 21

le mardi 7 mai 2019

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. LePage a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a qualifié un ministre de « sans coeur ». Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles.

---

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Flemming a tenu des propos non parlementaires lorsqu'il a indiqué que M. D'Amours n'avait pas été présent à une réunion de comité. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

---

Il est unanimement convenu de permettre au premier ministre de faire une longue déclaration de ministre.

---

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à désigner route touristique le chemin Waterford et à l'améliorer en conséquence. (Pétition 7.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> S. Wilson :

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels ;*

par l'hon. M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r. :

20, *Loi de 2019 portant correction de lois ;*

par l'hon. M. Steeves :

21, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*

22, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*

par M. Coon :

23, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité.*

---

M. Arseneault donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a annoncé l'annulation des programmes des droits de scolarité gratuits et d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne instaurés par le gouvernement précédent ;

attendu que l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick, nos conseils étudiants postsecondaires et les administrations universitaires ont condamné la décision, invoquant des préoccupations portant que cela réduira l'accès aux études postsecondaires ;

attendu que les étudiants ont qualifié la décision de situation perdant-perdant ;

attendu que, en raison de la décision régressive prise par le gouvernement, des milliers d'étudiants qui auraient pu poursuivre des études postsecondaires ne pourront pas se le permettre ;

attendu que de nombreux étudiants qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires devront se trouver des emplois à temps partiel et des emplois d'été pour payer leurs droits de scolarité et autres dépenses d'études ;

attendu que le gouvernement actuel a réduit davantage la possibilité pour les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en faisant des compressions au programme de Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED), ce qui entraînera une diminution considérable du nombre d'emplois d'été pour les étudiants ;

attendu que la mesure aura des répercussions négatives cumulatives sur l'accès aux études postsecondaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le financement du programme SEED au même niveau que 2018 afin que bon nombre des étudiants qui comptent sur un emploi d'été pour payer leurs études postsecondaires soient en mesure de le faire.

---

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 16 mai 2019, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat démontrent que, pour éviter que le réchauffement climatique dépasse 1,5 °C, les émissions mondiales doivent, d'ici à 2030, être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010, ce qui permettrait d'atteindre la carboneutralité vers 2050 ;

attendu que des conditions météorologiques imprévisibles et extrêmes ont déjà un effet dévastateur sur la santé et la sécurité publiques, les finances du gouvernement et l'économie en raison des inondations et des violentes tempêtes, ainsi que sur la propagation des maladies transmises par les tiques et la baisse des populations de poissons, tels que le maquereau, le crabe et la crevette ;

attendu que le Nouveau-Brunswick n'a pas contribué à l'atteinte des cibles relatives à la biodiversité, étant donné une tendance alarmante quant à la diminution des espèces, et que le système actuel de gestion des forêts va à l'encontre de la lutte contre de tels problèmes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative déclare l'urgence environnementale et climatique,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre immédiatement en oeuvre le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, à se montrer plus ambitieux en établissant des objectifs à court terme pour le lancement d'initiatives axées sur l'énergie renouvelable et le transport à faibles émissions de carbone et à agir rapidement pour exploiter les débouchés économiques et les possibilités au chapitre des emplois verts au sein de l'économie à faibles émissions de carbone tout en gérant les risques pour les travailleurs et les collectivités actuellement tributaires des secteurs à forte intensité carbonique, tels que le raffinage du pétrole et la production d'électricité à partir du charbon

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter à la Chambre d'ici six mois une stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques.

---

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 8 mai 2019, la deuxième lecture des projets de loi 19, 20, 21 et 22 sera appelée.

---

La séance est levée à 15 h 2.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour 2016	(4 avril 2019) ;
réponse à la pétition 5	(8 avril 2019) ;
rapport annuel du Cabinet du procureur général pour 2017-2018	(9 avril 2019) ;
documents demandés dans l'avis de motion 17	(10 avril 2019) ;
réponse à la pétition 4	(10 avril 2019) ;
rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2018	(11 avril 2019) ;
rapport annuel du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse pour 2016-2017	(12 avril 2019).